

HF COMPANY

Société anonyme

14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale du 12 juin 2026 – 9^{ème} résolution

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
7 rue du Docteur Herpin
CS 52615
37026 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme

14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale du 12 juin 2026 – 9^{ème} résolution

A l'assemblée générale de la société HF COMPANY

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 15 % du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

A Orléans et Tours, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Orcom Audit



Jean-Marc LECONTE

Deloitte & Associés

Antoine Labarre

Antoine LABARRE